

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00593

Numéro SIREN : 383 228 889

Nom ou dénomination : ACCIOR LA ROCHE SUR YON

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2020 sous le numéro de dépôt 10280

CABINET RÉGNIÉ & ASSOCIÉS

Audit Conseil

Avenue Thomas Edison – BP 50035 - Téléport 4 - Futuropolis 6
86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX
Tél. : 05 49 88 02 17
E-mail : audit@cabinetregnie.fr

Pierre-Antoine RÉGNIÉ

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

SARL ACCIOR LA ROCHE SUR YON

Société A Responsabilité Limitée au capital de 48 000 €

Siège social : 53 rue Benjamin Franklin
85000 LA ROCHE SUR YON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



S.A.R.L. au capital de 187 520 € - T.V.A. intracommunautaire FR63 378 866 206
N° SIRET : 378 866 206 00030 – RCS POITIERS
Société d'Expertise Comptable et Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre et Compagnie Cour d'appel de Poitiers

SARL ACCIOR LA ROCHE SUR YON
Société A Responsabilité Limitée au capital de 48 000 €

Siège social : 53 rue Benjamin Franklin
85000 LA ROCHE SUR YON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'Associée unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'Associée unique en date du 17 novembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont été réalisés sur la base du projet des comptes annuels au 30 septembre 2020.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

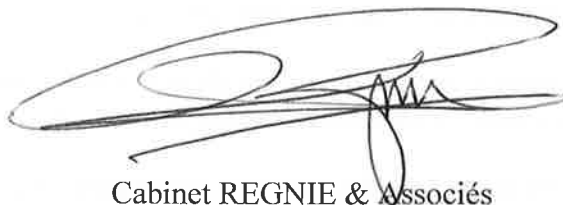
- Votre société porte un fonds de commerce, d'une valeur de 1 041 K€, dans son actif immobilisé. Ce fonds de commerce représente 74% de l'actif immobilisé. La valorisation actuelle du fonds de commerce est supérieure à sa valeur nette comptable.
- L'actif circulant est principalement constitué de créances clients (28%) et de disponibilités (14%).

- La clôture au 30 septembre 2020 fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 1 199 024 € dont un capital social s'élevant à 48 000 €. Les capitaux propres représentent 48% du passif du bilan. La société est bien capitalisée.
- Le passif courant est constitué :
 - D'emprunts bancaires à hauteur de 320 K€
 - De dettes fournisseurs, fiscales, sociales pour 590 K€
 - D'autres dettes (produits constatés d'avances, acomptes sur commandes en cours et comptes courants d'associés) pour 405 K€.
- Le compte de résultat se solde par un bénéfice de 242 480 € en très légère baisse par rapport à l'exercice précédent.
- La gérance confirme le caractère régulier et sincère des projets de comptes annuels établis au 30 septembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas noté la présence d'avantages particuliers stipulés.

Fait à Chasseneuil - Futuroscope,
Le 23 Novembre 2020



Cabinet REGNIE & Associés
P.A. REGNIE
Commissaire à la transformation
